

Code de Conduite

Code d'intégrité et de conformité chez ARLANXEO



TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
1	À PROPOS DU PRÉSENT CODE DE CONDUITE 3
2	NOTRE CONDUITE REFLETE LES VALEURS DE NOTRE ENTREPRISE 4
3	VALEURS FONDAMENTALES D'ARLANXEO..... 4
4	APPLICATION DU CODE DE CONDUITE 5
5	DOMAINES DE CONFORMITE 7
	DROIT DE LA CONCURRENCE 7
	SANTÉ, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITE 8
	IMPORTATIONS ET EXPORTATION..... 9
	INTERDICTION DE CORRUPTION..... 9
	TRAITEMENT DES INFORMATIONS..... 10
	CONFLITS D'INTÉRÊTS 11
	INTERACTIONS AVEC LES EMPLOYÉS..... 12

À PROPOS DU PRÉSENT CODE DE CONDUITE

De nombreux facteurs contribuent au succès de notre entreprise. Outre les connaissances et compétences de nos employés, il s'agit notamment de leur conduite responsable, respectueuse de la loi et fondée sur nos valeurs. En tant qu'entreprise d'envergure internationale, nous avons la responsabilité de garantir une conduite appropriée.

Nous entendons par « conformité » le respect de l'ensemble des dispositions légales applicables au Groupe ARLANXEO et à ses employés, et des procédures et politiques internes d'ARLANXEO.

En outre, nous nous conformons aux principes mondialement reconnus régissant l'activité des entreprises. Il s'agit notamment des principes de la Charte mondiale Responsible Care®, des normes du travail de l'OIT et des principes du Pacte mondial des Nations unies, qui visent en particulier à protéger les droits fondamentaux de l'homme, garantir le respect des normes du travail, promouvoir la protection de l'environnement et lutter contre la corruption.

ARLANXEO souhaite favoriser la conformité tout au long de sa chaîne de valeur et attend donc également de ses partenaires commerciaux qu'ils respectent les dispositions légales et normes internationales citées précédemment.

Le non-respect des obligations légales, peut avoir des conséquences sérieuses pour ARLANXEO et ses employés. Outre le fait que le non-respect de ces obligations peut entraîner des sanctions financières ARLANXEO peut également subir une atteinte à sa réputation. De plus, nos employés pourraient être tenus personnellement responsables de ces infractions.

Le présent Code de Conduite énonce les principes applicables à l'échelle internationale, qui régissent la conduite de l'ensemble de nos employés, et établit un cadre pour les principaux domaines de conformité, auquel s'ajoutent d'autres règles internes, dans le but de protéger ARLANXEO et ses employés.

Le présent Code de Conduite doit servir uniquement de ligne directrice ; il ne considère pas de manière exhaustive toutes les difficultés ou situations auxquelles nos employés pourraient être confrontés dans leur travail quotidien. C'est la raison pour laquelle, en cas de questions relatives au présent code de conduite ou pour tout autre problème en rapport avec le principe de conformité, nous demandons à nos employés de contacter leurs supérieurs hiérarchiques, les départements spécialisés ou, encore, l'organisation chargée du respect de la conformité.

**LA CONFORMITÉ EST UNE CONDITION ESSENTIELLE ET NON
NÉGOCIABLE À L'EXERCICE DE NOS ACTIVITÉS**

NOTRE CONDUITE REFLÈTE LES VALEURS DE NOTRE ENTREPRISE

Chez ARLANXEO, nous sommes persuadés que notre réussite commerciale ne peut être assurée à long terme que si notre conduite s'appuie sur un système de valeurs, reconnu et appliqué dans l'ensemble du Groupe. Nos valeurs fondamentales (respect, confiance, responsabilité, professionnalisme et intégrité) forment la base de notre culture d'entreprise, qui constitue le cadre d'une conduite responsable et respectueuse de la loi de la part d'ARLANXEO et de ses employés. Cette conduite est également guidée par les normes énoncées dans nos principes de leadership.

VALEURS FONDAMENTALES D'ARLANXEO

RESPECT

Chez ARLANXEO, le respect est défini comme le traitement réciproque avec estime et considération, et l'engagement à tenir ses promesses. En tant qu'employé respectueux d'ARLANXEO, je traite les autres sur un pied d'égalité et sans préjugés. Je recueille leurs avis, indépendamment de leur formation, rang ou poste, et j'exprime mes propres opinions en toute franchise.

RESPONSABILITÉ

Chez ARLANXEO, la responsabilité est définie comme le fait d'accepter la responsabilité personnelle de l'ensemble des fonctions qui m'ont été attribuées et de reconnaître qu'il m'incombe de les respecter comme le ferait un entrepreneur.

En ma qualité d'employé ayant le sens des responsabilités, je recherche en amont l'évolution positive des activités dans ma sphère de responsabilité et pour l'ensemble de l'entreprise. J'agis rapidement et de façon réfléchie, sans pour autant compromettre la sécurité.

CONFIANCE

Chez ARLANXEO, la confiance est la base de toute collaboration. La confiance repose sur la fiabilité, la transparence et la loyauté. En tant que personne digne de confiance, j'incarne ces qualités en toutes circonstances, à travers mes évolutions et expériences positives comme négatives.

PROFESSIONNALISME

Chez ARLANXEO, le professionnalisme est défini comme l'utilisation des connaissances et des expériences professionnelles afin de contribuer à atteindre les objectifs et trouver des solutions. En faisant preuve de professionnalisme, je protège les intérêts de l'entreprise. J'accepte les critiques et je manifeste un véritable intérêt pour m'améliorer à la fois dans mon travail et en tant que personne.

INTÉGRITÉ

Chez ARLANXEO, l'intégrité se définit comme l'expression de l'honnêteté et de la sincérité d'un individu. En tant que modèle d'intégrité, mes propos et mes actes demeurent conformes à nos valeurs, à nos règles et aux lois.

APPLICATION DU CODE DE CONDUITE

Les entreprises agissent au travers de leurs employés. S'agissant du respect de la loi, les intérêts d'une entreprise sont alignés sur ceux de ses employés.

Chaque employé est donc soumis aux obligations générales relatives à la conformité. ARLANXEO attend de ses employés qu'ils respectent en permanence les lois applicables ainsi que les procédures et politiques internes. Les principes énoncés dans le présent Code de Conduite prévaudront sur toute instruction contradictoire émanant d'un supérieur hiérarchique.

Nous demandons à nos employés de mesurer dans leur rôle l'impact sur l'activité de l'entreprise en respect des règles internes et externes. ARLANXEO assistera ses employés dans le cadre de ce processus. En cas de doute, les employés doivent demander l'avis d'un supérieur ou d'un service spécialisé. Les employés sont tenus de connaître les dispositions du présent Code de Conduite, qui leur est remis avec leur contrat de travail.

Afin d'éviter à ARLANXEO et ses employés un quelconque préjudice, tous les employés ayant connaissance d'une éventuelle infraction au présent Code de Conduite doivent le signaler dans les meilleurs délais. Les employés peuvent signaler ces infractions à leur supérieur, au service juridique ou au personnel de l'organe chargé de la conformité. ARLANXEO garantit que les employés dénonçant, en toute bonne foi, un comportement suspect ne subiront aucune mesure préjudiciable.

ARLANXEO ne tolérera aucune violation du présent Code de Conduite. L'entreprise veillera au respect du droit applicable, des dispositions du présent Code de Conduite et des autres directives internes.

**NOUS RESPECTONS LE
DROIT APPLICABLE AINSI
QUE LES PROCÉDURES ET
POLITIQUES INTERNES**

**EN CAS DE DOUTE, NOUS
POSONS DES QUESTIONS**

Les employés qui enfreignent ces règles ou directives peuvent subir de lourdes conséquences allant de mesures disciplinaires à des poursuites judiciaires. Les managers de notre entreprise sont de plus tenus d'être exemplaires.

Notre culture de conformité s'appuie sur la conduite responsable et conforme de nos dirigeants ; notre objectif consiste à promouvoir cette culture afin qu'elle se développe de façon continue et durable.

Nous attendons de nos managers qu'ils veillent à maintenir leurs connaissances concernant les obligations légales et leur respect dans leurs domaines de responsabilité. Il incombe aux managers de s'assurer qu'ils soient toujours informés des signalements d'infractions et qu'ils puissent être effectivement interpellés en cas

d'irrégularités. Tous les managers doivent également s'assurer et veiller à ce que les employés respectent le droit applicable ainsi que les procédures et politiques internes.

Grâce à son réseau mondial d'agents de conformité, l'organe chargé de la conformité est disponible pour assister nos employés et managers.

**EN TANT QUE MANAGER, JE
MONTRE L'EXEMPLE À MES
COLLABORATEURS**

DOMAINES DE CONFORMITÉ

Droit de la concurrence

Toute infraction au droit de la concurrence peut entraîner de graves conséquences pour ARLANXEO et les employés impliqués. Pour ARLANXEO, cela peut entraîner des sanctions financières, des procédures longues et coûteuses en matière d'ententes et d'abus de position dominante, le paiement de dommages-intérêts compensatoires en vertu du droit civil et des dommages considérables en termes de réputation. Pour les employés concernés, les conséquences peuvent aller de mesures disciplinaires à des condamnations pénales, passibles d'une peine d'emprisonnement.

Interdiction de pratiques anticoncurrentielles

Même si une activité est menacée par une crise, sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'entreprise, rien ne saurait justifier la conclusion d'ententes anticoncurrentielles, qui sont formellement interdites.

Les principales interdictions en vertu du droit de la concurrence sont les suivantes :

- Accords sur les prix
- Ententes concernant les parts de marché, les capacités
- Répartition de marchés régionaux
- Répartition de clients

**NOUS DÉFENDONS LA CONCURRENCE
LOYALE ET REFUSONS DE CONCLURE
DES ACCORDS ILLICITES AVEC NOS
CONCURRENTS**

Sont expressément interdits les actions coordonnées, les discussions informelles ou les accords tacites ayant pour objet ou étant susceptibles de limiter la concurrence. Il convient d'éviter de donner ne serait-ce que l'impression d'un tel comportement d'alliance, quelles que soient les circonstances.

Faire preuve de prudence lors d'échange d'informations avec les concurrents

Aucune information relative aux relations avec la clientèle, aux prix, aux changements tarifaires imminents, aux structures de coûts ou à des données aussi sensibles ne peut être communiquée aux concurrents. Cette règle s'applique également aux stratégies commerciales, aux calculs internes, à la planification des capacités et aux autres informations similaires. Ces informations ne doivent pas être divulguées aux concurrents.

Interdiction d'abuser de positions dominantes sur le marché

Il est interdit de traiter les clients différemment en l'absence de raison objective (interdiction de discrimination).

Les propositions, dont les objectifs ou les effets sont susceptibles d'être restrictifs, doivent avoir obtenu au préalable l'accord du service juridique. En cas de doute, ces propositions ne doivent pas être envisagées.

Santé, environnement et sécurité

ARLANXEO assume la responsabilité de ses actes tout au long de la chaîne de valeur, des achats en passant par la production et l'entreposage, jusqu'au transport, à l'utilisation et à la mise au rebut.

À chacune de ces étapes, une attention particulière est accordée à la santé, l'environnement et la sécurité. ARLANXEO adhère aux principes énoncés dans la Charte mondiale Responsible Care®, en vue d'améliorer ses processus, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et du climat, la santé et la sécurité.

En adoptant des normes de sécurité, qui peuvent largement dépasser les obligations légales, notre objectif consiste à garantir une utilisation responsable des produits chimiques afin de protéger la santé et l'environnement ainsi que la manipulation des produits chimiques, la sûreté des usines et les mesures de sécurité sur les postes de travail.

La santé et la sécurité au travail, c'est l'affaire de tous

ARLANXEO attend de ses employés qu'ils respectent scrupuleusement les exigences en matière de santé et de sécurité au travail, à la fois dans leur propre intérêt et dans celui de l'ensemble des employés. À cet égard, la direction joue un rôle essentiel en affichant un comportement exemplaire en la matière.

Sûreté des installations : faire preuve de vigilance lors de la planification et des opérations

Les usines doivent être régulièrement contrôlées et entretenues en suivant une planification scrupuleuse. Les employés doivent être dûment informés, formés et encadrés. Par ailleurs, nos usines et nos sites doivent être sécurisés afin de prévenir tout accès à des personnes non autorisées.

Protection de l'environnement : nous nous engageons en faveur du développement durable

L'air, l'eau et le sol peuvent être utilisés à des fins commerciales qu'en conformité avec la législation en vigueur. Pour construire et exploiter une installation de production chimique, il est nécessaire d'obtenir une licence. L'émission non autorisée de substances dans l'environnement doit être évitée.

Procédures spécifiques de signalement des incidents

Nonobstant ce qui précède, si une substance est involontairement rejetée dans l'environnement, ou en cas d'accident similaire, tous les services responsables chez ARLANXEO doivent être informés dans les meilleurs délais. Les employés ne subiront aucune mesure préjudiciable pour avoir signalé un tel incident.

**LORSQUE NOUS AGISSONS, NOUS LE
FAISONS DE MANIÈRE DURABLE –
PRÉSERVER LA SANTÉ DE NOS
EMPLOYÉS ET DE L'ENVIRONNEMENT EST
TOUJOURS NOTRE PRIORITÉ ABSOLUE**

Importations et exportations

En tant qu'entreprise d'envergure internationale, nous sommes soumis à des contrôles à l'exportation lorsque nous exerçons nos activités à l'échelle internationale, et respectons le droit applicable en matière de commerce international et de paiements étrangers.

À ce titre, nous attendons de nos employés qu'ils respectent les dispositions légales applicables relatives aux contrôles à l'exportation.

Dans le cadre du commerce international, les exportations font l'objet de restrictions propres à certaines personnes et à certains produits, destinées à protéger les intérêts relatifs à la sécurité d'un pays donné et garantir une coexistence pacifique. Les contrôles à l'exportation servent à faire respecter ces règlements.

Il convient de noter en particulier les exigences spécifiques aux produits en vertu du règlement de l'Union européenne sur les biens à double usage et de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques. En outre, doivent être prises en considération les sanctions financières existantes frappant les personnes, les entreprises et les organisations.

**NOUS RESPECTONS LA LÉGISLATION SUR LE CONTRÔLE
DES EXPORTATIONS LORSQUE NOUS EXERÇONS NOS
ACTIVITÉS À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE**

Interdiction de corruption

ARLANXEO prône l'intégrité dans la conduite de ses affaires. En d'autres termes, nous assurons notre succès grâce à la qualité de nos produits, et non au travers de moyens de corruption.

Aucun fonctionnaire ou autre agent de la fonction publique, qu'il travaille dans la région ou à l'étranger, ne peut bénéficier d'avantages de quelque nature que ce soit. Cette règle s'applique à tous les types d'avantages incitatifs. Dans ce contexte, il convient de noter qu'en règle générale ARLANXEO n'accorde aucun soutien financier aux groupes ou partis politiques. L'approbation du Conseil d'administration doit être obtenue pour toute contribution au cas par cas. Dans le cadre du recours à des prestataires de services qui communiquent avec des agents de la fonction publique pour le compte d'ARLANXEO, il convient de s'assurer que les prestataires de services en question respectent l'interdiction de corruption évoquée précédemment.

En outre, il est interdit d'offrir à des employés d'autres entreprises des avantages personnels, que ce soit directement ou dans le cadre d'activités professionnelles, en particulier durant la phase des négociations préliminaires, l'adjudication ou l'exécution d'un contrat. Il est interdit aux employés d'ARLANXEO d'accepter ou de solliciter eux-mêmes de tels avantages.

Une exception peut être faite pour les cadeaux symboliques, occasionnels et négligeables, et promotionnels. Si un employé se voit offrir un cadeau, il doit immédiatement le signaler à son supérieur ou aux employés de l'organe chargé de la conformité.

Si vous souhaitez obtenir davantage d'informations, veuillez consulter la directive sur les cadeaux et incitations.

**NOUS NOUS ENGAGEONS NOTAMMENT À AGIR
AVEC INTÉGRITÉ. NOUS NE TOLÉRONS AUCUNE
FORME DE CORRUPTION.**

Traitement des informations

Nous devons garantir la protection des données à caractère personnel de nos employés, mais également celles de nos clients et fournisseurs.

Les données à caractère personnel doivent être collectées, traitées et utilisées uniquement en respectant les dispositions légales en matière de protection et de confidentialité des données. À cet effet, il convient de veiller à ce que les données personnelles soient conservées en toute sécurité et ne soient pas accessibles aux personnes non autorisées.

Protection des secrets industriels et commerciaux : nous protégeons le fondement de notre réussite.

Tous les employés doivent veiller à ce qu'aucun secret industriel ou commercial ne soit divulgué à des tiers non autorisés, avant ou après la fin de leurs relations professionnelles avec ARLANXEO. Lors de conversations informelles entre les employés, il convient également de s'assurer qu'aucune information ne soit révélée à des employés d'ARLANXEO non autorisés.

Il doit être fait usage de la plus grande prudence afin d'obtenir une protection juridique lors de nouvelles découvertes ou inventions ; le département des brevets doit participer à ce processus. À moins qu'elles ne relèvent du domaine public, les procédures, substances et techniques doivent, en tout état de cause, rester confidentielles.

Afin de protéger notre savoir-faire, tous les accords conclus avec des tiers, dont l'objet concerne l'octroi d'une licence ou le transfert de connaissances, doivent être examinés au préalable par le département responsable.

Afin de prévenir toute perte involontaire de savoir-faire, il convient de s'assurer que les documents et les dispositifs de stockage de données ne soient accessibles à des personnes non autorisées. Les systèmes d'information modernes doivent être utilisés de manière responsable. Ainsi, il convient de s'assurer qu'aucun tiers non autorisé ne peut accéder aux données, même dans le cas où un employé ne se trouve pas à son poste de travail. Les employés ne peuvent reproduire ou copier des fichiers ou documents commerciaux appartenant à l'entreprise uniquement qu'à des fins professionnelles.

Les services des brevets et de la sécurité interne sont disponibles pour répondre aux questions relatives à la protection de notre savoir-faire.

Il convient de respecter les droits de propriété intellectuelle juridiquement exécutoires attribuables à des tiers, lesquels droits ne peuvent être utilisés sans autorisation.

Règles en matière de délits d'initié : les informations non publiques importantes ne peuvent pas être utilisées pour en tirer un avantage personnel.

Les employés ne peuvent pas, que ce soit directement ou en faisant appel à un tiers, exploiter les informations internes ou non publiques concernant les projets de l'entreprise – à savoir notamment le projet de vente d'actions de l'entreprise, l'acquisition d'une autre entreprise, la formation de coentreprises, ou d'autres faits et informations ayant un impact sur le cours des actions de l'entreprise – afin d'en tirer un avantage personnel dans le cadre du négoce de titres. Les employés ne peuvent divulguer ces informations à des tiers non autorisés. La règle qui précède s'applique également aux amis et membres de la famille des employés.

**NOUS PROTÉGEONS NOS SECRETS
INDUSTRIELS AINSI QUE LES DONNÉES DE
NOS EMPLOYÉS ET PARTENAIRES
COMMERCIAUX**

Conflits d'intérêts

Tous les employés doivent faire la distinction entre leurs intérêts personnels et ceux de l'entreprise.

Dans le cadre de leurs activités professionnelles, nos employés ne doivent pas tenter de retirer des avantages personnels ou de poursuivre leurs propres intérêts. Les conflits d'intérêts existants doivent être notifiés au supérieur hiérarchique de l'employé concerné.

Gestion des biens de l'entreprise : usage personnel non autorisé.

Tous les employés sont tenus de n'utiliser les moyens et les biens appartenant à ARLANXEO qu'à des fins professionnelles. Les employés sont tenus de faire preuve de vigilance lors de l'utilisation des ressources d'ARLANXEO et d'éviter d'engager des dépenses inutiles qui n'engendrent aucune valeur ajoutée pour le Groupe.

En l'absence de politique autorisant un tel usage, l'utilisation à des fins personnelles des équipements et ressources appartenant à l'entreprise (appareils, stocks, véhicules, fournitures de bureau, documents, fichiers, dispositifs de stockage de données, etc.), est interdite.

Emploi externe : l'intégrité est essentielle.

Tous les employés doivent informer le service des Ressources Humaines et leurs supérieurs hiérarchiques de leur intention d'entamer une relation professionnelle externe – y compris en qualité de prestataire indépendant – ou leur intention de commencer à travailler en tant qu'entrepreneur.

La règle qui précède s'applique en particulier aux postes occupés au sein d'entreprises avec lesquelles ARLANXEO entretient des relations commerciales ou susceptibles d'être considérées comme des concurrents. Lorsqu'ils expriment publiquement une opinion personnelle, les employés ne peuvent pas faire référence à leur poste au sein de l'entreprise.

**NOUS DISTINGUONS NOS INTÉRÊTS
PERSONNELS DE CEUX DE
L'ENTREPRISE ET AGISSONS DE
MANIÈRE TRANSPARENTE**

Interactions avec les employés

Faire preuve de respect et d'honnêteté vis-à-vis des autres employés constitue l'un des piliers de notre culture d'entreprise, dont valeurs fondamentales sont le respect, la responsabilité, la confiance, le professionnalisme et l'intégrité.

Ce principe s'applique en particulier au comportement de la direction lorsqu'elle interagit avec ses employés.

En tant qu'entreprise internationale, la diversité est l'une de nos caractéristiques principale que nous défendons et sur laquelle nous nous appuyons. Nous traitons tous les employés, partenaires commerciaux et tiers sur un pied d'égalité, indépendamment des critères suivants :

- Race ou couleur de peau
- Nationalité ou origine
- Religion ou Croyance
- Sexe ou orientation sexuelle
- Âge
- Apparence physique

Le harcèlement, sous quelque forme que ce soit, est interdit chez ARLANXEO. Tous les employés bénéficient d'une protection contre le harcèlement sur leur lieu de travail. En cas de conflits, le supérieur hiérarchique ou le service des Ressources Humaines doit intervenir.

Outre l'interdiction de discrimination évoquée précédemment, ARLANXEO s'engage également en faveur des principes relatifs au travail, énoncés dans le Pacte mondial des Nations unies. Ainsi, nous défendons la liberté syndicale et le droit à la négociation collective ainsi que l'abolition du travail des enfants, et l'élimination du travail forcé et obligatoire.

**NOUS RESPECTONS LA DIVERSITÉ
ET REJETONS TOUTES FORMES DE
DISCRIMINATION**